



**Contributions from the Sherpas  
of the Member States to  
the Five Presidents' Report**

---

**FRANCE**

**« Note analytique »****présentée à l'occasion du Conseil européen informel du 12 février 2015****par le Président de la Commission européenne*****Commentaires préliminaires de la France***

A la suite des conclusions du Conseil européen du 18 décembre 2014, le Président de la Commission européenne a présenté à l'occasion du Conseil européen informel des 12-13 février 2015 une « note analytique », élaborée en étroite coordination avec les Présidents du Conseil européen, de l'Eurogroupe et de la Banque Centrale Européenne. Cette note, qui dresse un bilan du fonctionnement de l'Union Economique et Monétaire (UEM) au cours des dernières années, pose un certain nombre de questions, en vue de recueillir les appréciations des Etats membres et d'alimenter le rapport qui sera présenté au Conseil européen de juin par les quatre Présidents.

Les commentaires préliminaires suivants peuvent, à ce stade, être apportés.

**1/ Les origines de la crise économique et financière de la zone euro**

- Les origines de la crise sont multiples. Elles tiennent, en partie, à des situations budgétaires qui n'étaient pas saines à la veille de la crise, ainsi qu'à des déséquilibres macroéconomiques et des divergences de compétitivité qui se sont accrus, au cours des années passées, entre les Etats membres de la zone euro.
- Les origines de la crise sont également financières. La crise est, en effet, partie du marché des *subprimes* américain et s'est propagée à l'ensemble du système financier international, notamment, aux banques et autres établissements financiers européens. La crise a été amplifiée par des dysfonctionnements des marchés financiers. Dans la zone euro, elle a révélé des situations d'endettement privé non soutenables et une porosité entre les crises de dettes bancaires et de dettes souveraines.
- Ces facteurs d'explication ne sont toutefois pas suffisants. Le pilotage économique insuffisant de la zone euro et l'absence d'instruments pour faire face aux crises bancaires et aux ruptures d'accès aux marchés pour les Etats ont aussi posé problème. Dans une zone où les interdépendances entre les économies sont fortes, le défaut de coordination de nos politiques économiques et budgétaires a été déterminant. Des déséquilibres importants ont ainsi pu se développer, sans que des outils de coordination et de prévention aient pu être activés.
- Au regard de ce diagnostic, des progrès majeurs ont été accomplis pour renforcer l'union économique et monétaire, avec en particulier la mise en place d'une union bancaire et d'un mécanisme pérenne d'assistance financière. Les règles budgétaires ont été renforcées et complétées, pour assurer un meilleur suivi ainsi qu'une meilleure prise en

compte des circonstances économiques et des réformes structurelles conduites par les Etats membres. La procédure pour déséquilibres macroéconomiques a été mise en place. Elle vise à permettre une résorption progressive des déséquilibres, en impliquant les pays en excédent et en déficit courants.

- Néanmoins, si l'accent principalement mis sur la consolidation budgétaire ces dernières années a permis de restaurer la confiance, il s'est aussi traduit par une plus faible croissance. De la même manière, la coordination de nos politiques a été renforcée, mais elle reste incomplète et n'a pas conduit à une croissance suffisante ni à une « re-convergence » économique et sociale au sein de la zone euro.

Dans ce contexte, il s'agit aujourd'hui d'assurer au sein de la zone euro une croissance élevée et soutenable, des investissements et un emploi dynamiques, ainsi qu'une meilleure résilience face aux chocs. Notre modèle social doit être conforté et les avantages de notre appartenance commune à la zone euro doivent apparaître de manière incontestable. La légitimité démocratique des décisions prises pour la zone euro ne doit pas pouvoir être mise en doute.

La réflexion qui doit être conduite sur la zone euro devrait se fonder sur un diagnostic objectif de ses difficultés économiques et permettre d'identifier les évolutions possibles, passant par la mise en œuvre effectivement réalisable de différentes étapes.

## **2/ Les sujets suivants mériteront d'être explorés, avec le souci de poursuivre un objectif de coordination, de convergence et de solidarité renforcées**

- **Le renforcement de la coordination des politiques économiques**

Le renforcement du pilotage économique de la zone euro constitue un enjeu clé. Ainsi, dans le cadre du « semestre européen », une attention particulière pourrait-elle être accordée à la recommandation zone euro. Celle-ci a, en effet, vocation à faire apparaître les besoins agrégés de la zone et les réponses nécessaires, en matière de coordination entre les Etats (en termes de politique budgétaire, de réforme structurelle ou d'investissements publics majeurs) ou d'appel éventuel à des instruments européens. La question des moyens d'assurer son appropriation politique et celle du calendrier de son adoption méritent d'être posées.

Cette recommandation pourrait fournir le cadre de référence commun par lequel la zone euro détermine annuellement sa politique économique, en vue d'orienter les recommandations adressées à chaque Etat membre.

En particulier, la stratégie budgétaire de la zone euro devrait être définie de manière à permettre d'examiner la contribution de chaque Etat membre à cette stratégie et d'évaluer dans quelle mesure les instruments financiers européens pourraient être mobilisés.

- **L'amélioration et la simplification du semestre européen**

L'amélioration et la simplification du semestre européen devraient également être traitées, l'enjeu étant de rendre les recommandations adressées aux Etats membres plus politiques, de manière à renforcer leur appropriation, leur efficacité et leur légitimité, en particulier vis-à-vis des parlements nationaux. L'amélioration du semestre européen devrait également passer par une meilleure prise en compte du rôle des partenaires sociaux et des collectivités.

- **La relance du processus de convergence, à la fois dans les champs économique, fiscal et social**

Dans une union économique et monétaire, l'objectif d'une croissance potentielle élevée, soutenable, avec un investissement et un emploi dynamiques, ne peut être poursuivi que si un processus de convergence existe entre les différentes économies, ce processus devant porter à la fois sur les volets économique, fiscal et social. Cette convergence est une condition indispensable d'une meilleure résilience aux chocs et d'une préservation du modèle social européen.

- **La solidarité**

La mise en place de différents instruments (Mécanisme Européen de Stabilité, Fonds de résolution bancaire unique, dont la mise en place doit encore être complétée) a permis d'apporter une réponse décisive à la crise des dettes souveraines. L'opportunité de développer d'autres instruments de solidarité au niveau de la zone euro devra être examinée. La mise en place de ces instruments devrait en particulier être articulée avec le processus de convergence des économies.

- **L'approfondissement de l'intégration des marchés financiers**

Si les principaux dysfonctionnements révélés par la crise ont pu être corrigés par de nouvelles dispositions en matière de régulation financière, l'intégration financière de la zone euro reste imparfaite. Ce chantier devrait être poursuivi, en particulier avec le projet d'union des marchés de capitaux. Au-delà d'un plus grand partage des risques, ce projet doit permettre d'améliorer le financement des entreprises et de renforcer l'intégration des marchés financiers, de manière à assurer un financement sain de l'économie, au bénéfice de la croissance, de l'investissement et de l'emploi.

- **L'amélioration de la gouvernance de la zone euro**

Il s'agit, en particulier, d'améliorer le processus de prise de décision et de le rendre plus efficace et plus légitime. A ce titre pourraient être notamment examinés : la régularité des Sommets de la zone euro ; le fonctionnement de l'eurogroupe, y compris sa présidence et sa représentation ; l'institution d'« eurogroupes » sectoriels (social, industrie,...) ; le nécessaire engagement du Parlement européen et des Parlements nationaux, ainsi qu'une meilleure association des partenaires sociaux aux décisions./.